

Questions orales

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE QUE LA SOCIÉTÉ E.P.A. RAFFERMISSE SON SERVICE DANS LES PROVINCES MARITIMES

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au sympathique ministre des Transports, et je voudrais dire que je ne suis pas du tout contre l'idée d'un vol E.P.A. Halifax-Toronto. Cependant, le ministre pourrait-il assurer les députés des quatre provinces de la région Atlantique qu'il cherchera à obtenir des garanties de la société E.P.A. qui viseraient à raffermir son service intrarégional et particulièrement à assurer un service aux secteurs de cette région qui n'en ont pas présentement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): J'ajouterais, madame le Président, cette préoccupation à celles que j'ai déjà.

* * *

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER

LES CONSULTATIONS AU SUJET DE L'ABANDON DE LIGNES D'EMBRANCHEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Puisque le ministre a l'intention de révoquer les décrets du conseil qui maintiennent le statut de quelque 30 lignes d'embranchement dans l'ouest du Canada, et vu que cette décision de conserver ces lignes a été prise à la suite d'une consultation avec les exploitants d'élévateurs céréaliers et les producteurs concernés, puis-je demander au ministre s'il a discuté de son projet avec les exploitants d'élévateurs?

Peut-il également nous dire s'il a communiqué avec le ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui siège à l'autre endroit et le ministre d'État chargé du Développement économique puisque cette décision sera néfaste pour les céréaliculteurs et pour l'économie de l'ouest du Canada et si ces personnes souscrivent à ce programme?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je dois avouer que je suis étonné d'apprendre ce matin qu'une décision a été prise. J'ai été très précis devant le comité hier et j'ai dit que nous étions à l'étudier.

J'ai néanmoins certaines autres préoccupations auxquelles j'ai fait allusion à la même occasion. La première découle du nombre croissant de voies qu'il faut remettre en état de service et du coût croissant de ces travaux. Jusqu'à présent, avec celles qu'on vient d'ajouter à la liste, 82 p. 100 des voies d'embranchement doivent être remises en état de service au coût du double du budget actuel, qui représente tout de même la somme rondelette de 70 millions de dollars par année. Voilà pourquoi l'absence des priorités et le manque de discipline à cet égard m'inquiètent.

La deuxième préoccupation porte sur le processus même d'identification des voies d'embranchement à remettre en état de service. Auparavant, on appliquait un processus officiel, ou semi-officiel. Les intéressés étaient consultés, la situation était dûment expliquée et les décisions étaient rendues en conséquence. Dans le dernier cas, ce sont les députés du parti au pouvoir à l'époque qui s'étaient chargés de mettre en œuvre ce processus. Il m'est très difficile de justifier ce décret, puisque je n'ai pas participé au raisonnement qui l'a précédé. J'ai donc

été honnête envers le comité en lui exposant mes préoccupations actuelles.

M. Mazankowski: De toute évidence, le ministre n'est pas du tout satisfait de la décision du gouvernement précédent, du moins en ce qui concerne le coût. Même les sociétés ferroviaires lui affirmeront qu'il est possible de réduire ce coût de façon plutôt impressionnante.

Ma question supplémentaire est la suivante: étant donné que l'initiative du ministre contribuera à retarder simplement et encore le règlement de la question des voies d'embranchement—problème qui traîne depuis plus de cinq ans—n'estime-t-il pas avoir commis une injustice flagrante à l'endroit des 7,500 cultivateurs et des localités visés? Son initiative perpétue simplement les inquiétudes, l'apprehension et les difficultés qu'éprouvent les cultivateurs et les localités touchés. Ne peut-il accepter l'évidence que les exploitants d'élévateurs tiennent, au même titre que les cultivateurs, à la remise en service de ces voies? Si le ministre portait le moindre intérêt à l'Ouest du pays, il veillerait, de concert avec son gouvernement, à assurer le maintien de ces services.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Madame le Président, je ne puis que répéter mon raisonnement. Dans le cas où les voies d'embranchement prévues dans les décrets nos 16, 17 et 18 ne sont pas retenues aux fins de remise en service, il se pourrait que certains cultivateurs s'en trouvent mécontents. La décision n'a cependant pas encore été prise, il se pourrait qu'un certain nombre de ces voies soient remises en service.

Je songe également à l'insatisfaction des gens habitant près des voies d'embranchement devant être incluses dans le réseau, sans recevoir toutefois de subvention aux fins de remise en service, car les fonds ne sont pas disponibles. Voilà un autre problème que mon collègue ferait bien de ne pas oublier. Ainsi, malgré le grand nombre des intéressés, il demeure, à mon grand regret, qu'un petit nombre de cultivateurs seront lésés par suite de la décision qui sera rendue. Mais je répète que nous n'avons toujours pas pris de décision.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES SERVICES AÉRIENS ENTRE LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET LE CENTRE DU CANADA

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, comme je me suis trouvé, en vertu de mes fonctions de député, dans l'obligation d'utiliser les services aériens qui relient les provinces Atlantiques aux régions centrales, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que les correspondances avec les lignes concurrentes sont très malcommodes pour les clients d'EPA et provoquent un certain mécontentement dans les provinces Atlantiques.

J'aimerais demander au ministre des Transports de voir, pour le bien-être de toute la population des provinces Atlantiques et peut-être même du Canada central, s'il ne pourrait pas user de son influence pour qu'un système rationnel de correspondances soit établi entre EPA, le transporteur aérien régional de l'Atlantique, et les lignes aériennes qui desservent le reste du pays.